

meus et Deus meus, après quoi les fidèles peuvent incliner la tête à nouveau, pendant la seconde genuflexion du consécrateur. ⁽¹⁾— Les mêmes rites se répètent à la consécration et à l'élévation du saint Sang.—Tandis que le peuple s'appliquera à contempler le même Jésus présenté à ses regards, d'abord sous les caractères accidentels du pain, puis sous les caractères accidentels du vin, il aura plus de facilité à se remémorer la séparation réelle du corps et du sang de Notre-Seigneur sur la croix et à saisir l'idée principale du rite sacrificiel de la messe.—Vous aurez à cœur de vous assurer que les fidèles, surtout les enfants, se prêtent avec dignité, sans ostentation, à cette pratique du culte extérieur que vous leur recommanderez.»

CHRONIQUE DIOCÉSAIN

Vêtue et profession. — S. G. Mgr l'Archevêque a présidé, le 14 avril, à l'Hôtel-Dieu de Lévis une imposante cérémonie de vêtue et de profession religieuse.

Ont revêtu le saint habit : Mlles Marie-Blanche Kirouac, dite Mère Marie-Esther ; Marie-Jeanne Lavoie, dite Mère Marguerite-Marie ; Marie-Éliane Marier, dite Mère S. Charles Borromée ; Marie-Anne Breton, dite Mère Sainte-Élisabeth.

La Révérende Mère S. Bernard a prononcé ses vœux perpétuels.

Le sermon a été donné par M. l'abbé Chs Gosselin, du Collège de Lévis.

Ordinations. — M. l'abbé Fernand Belleau, du diocèse de Québec, a été ordonné prêtre par S. G. Mgr l'Archevêque dimanche dernier. Cette ordination a eu lieu à Arthabaska, paroisse natale de M. l'abbé Belleau.

— Le même jour, dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Québec, M. l'abbé Placide Gagnon, du diocèse de Québec, était ordonné prêtre par S. G. Mgr P.-E. Roy.

MM. les abbés Victorin Germain, Alexandre Morisset, Henri Laberge et Joseph Maranda, du diocèse de Québec étaient élevés au sous-diaconat.

Mgr l'Auxiliaire a aussi conféré les Ordres Mineurs à M. l'abbé Alph. Daigle, du diocèse de Manchester.

(1) Il n'y a aucune obligation de s'incliner avant ou après l'élévation. Mais la coutume générale ici, au moins dans le diocèse de Québec, est de s'incliner à l'élévation. On doit conserver cette coutume et s'incliner soit avant, soit après l'élévation, ou encore avant et après.